

OUBÉKISTAN

Reprise des poursuites
dans l'affaire du Milli Mejlis

Introduction

Otanazar Aripov et Salavat Oumourzakov, deux des six accusés dans l'affaire dite du Milli Mejlis (Conseil national) ont de nouveau été jugés : le premier en mars, le second en avril. Ils ont été condamnés à purger les peines avec sursis – trois ans et cinq ans d'emprisonnement respectivement – qui avaient été prononcées contre eux en août 1993, pour « complot dans le but de s'emparer du pouvoir ». Le tribunal a estimé qu'en continuant à s'impliquer dans les activités du parti d'opposition Erk (Liberté), désormais illégal, ils avaient enfreint une des conditions associées à leur sursis. Amnesty International considère qu'Otanazar Aripov et Salavat Oumourzakov sont des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate et inconditionnelle.

Pour situer l'affaire du Milli Mejlis dans son contexte, consulter le document intitulé Ouzbékistan. La dissidence bâillonnée (index II : EÜR 62/09/93) qu'Amnesty International a publié en juin 1993. Pour plus de détails sur le procès des responsables du Milli Mejlis qui s'est déroulé en juillet et en août 1993, se reporter au texte intitulé Ouzbékistan. La dissidence bâillonnée, procès de prisonniers d'opinion (mise à jour) (index II : EÜR 62/26/93), publié en septembre 1993.

Informations générales sur le parti politique Erk

Le parti d'opposition Erk (Liberté) a été fondé en avril 1990, à la suite d'une scission, en 1989, au sein du mouvement d'opposition Birlik (Unité) (cf. index II : EÜR 62/09/93, *ibid.*). Le parti Erk a été officiellement enregistré en septembre 1991 comme le premier parti d'opposition d'Ouzbékistan (le parti au pouvoir au pays est le Parti démocratique du peuple, ex-parti communiste) et son président, Mouhammad Salih, a été candidat lors de l'élection présidentielle de décembre 1991. Cette formation dit compter 54 000 membres inscrits (et non pas 10 000 comme il était indiqué dans le document index II : EÜR 62/09/93).

En proie à diverses manœuvres de harcèlement de la part des autorités au cours de l'année 1992, Erk a adopté une position de plus en plus radicale. En octobre 1993, le parti a été frappé d'interdiction pour ne pas s'être conformé aux modalités d'un décret promulgué en mars 1993, qui imposait à toutes les organisations politiques de se faire enregistrer avant le 1^{er} octobre (le mouvement Birlik a été interdit en vertu du même décret). Le journal du parti, également appelé Erk, a été interdit en 1993. Au début de l'année 1994, un groupe de militants de Erk a recommencé à publier à Moscou le journal du parti interdit et l'a distribué clandestinement en Ouzbékistan.

Les militants de Erk victimes de harcèlement,
de poursuites judiciaires et de la censure

Comme pour tous les partis et mouvements d'opposition en Ouzbékistan, des membres de Erk, et

surtout ses représentants les plus éminents, ont été arrêtés ou poursuivis par les autorités. Mouhammad Salih s'est exilé après qu'une procédure pénale eut été engagée contre lui en avril 1993, dans le cadre de l'affaire du Milli Mejlis. Au début du mois d'octobre 1993, Samat Mouratov, qui avait été élu premier secrétaire d'Erk lors du Quatrième congrès du parti, fin septembre, a été enlevé dans une rue de Karchi, ville de la région de Kachka-Daria (dans le sud de l'Ouzbékistan) par des personnes que l'on soupçonne d'être des agents du gouvernement. Il a ensuite été conduit sur le site d'une décharge publique, où il a été roué de coups jusqu'à ce qu'il perde connaissance.

La répression exercée par les autorités contre Erk s'est intensifiée en 1994, probablement en réaction à la distribution clandestine du journal Erk (la première édition de 1994 fut tirée à 20 000 exemplaires et aurait été distribuée à travers tout le pays). Fin février et début mars 1994, la police a effectué à Tachkent, Samarcande, Karchi et autres lieux des descentes au domicile d'au moins 10 militants de premier plan du parti qui ont alors été arrêtés pour interrogatoire. La police semblait être à la recherche d'exemplaires du journal Erk. (Dans le dernier numéro du journal, Mouhammad Salih critiquait vivement le président Islam Karimov. Un autre article commémorait le deuxième anniversaire d'une manifestation qui avait eu lieu à Tachkent en janvier 1992 et au cours de laquelle des étudiants avaient été abattus. Ce numéro comportait également une liste de personnes persécutées durant l'année 1993 du fait de leur opposition politique au gouvernement.) Otanazar Aripov et Salavat Oumourzakov ont été arrêtés au cours de ces descentes de police. Certains des militants arrêtés en même temps qu'eux ont été libérés peu après, mais trois personnes arrêtées le 3 mars 1994 à Tachkent ont été maintenues en détention jusqu'au 19 mars et Sulziman Mouratov, président de Erk pour la région de Samarcande, n'aurait été relâché que vers le 25 mars. D'autres arrestations ont eu lieu en avril 1994, notamment dans la région de Kachka-Daria. Parmi les personnes arrêtées en avril, au moins quatre seraient toujours détenues à la fin du mois de mai (cf. l'annexe du présent document).

Le traitement infligé à Youssouf Rouzimouratov, l'un des militants du parti impliqué dans la publication et la distribution du journal Erk, montre bien la volonté des autorités de mettre fin à la publication de ce journal. Arrêté par la police le 11 avril 1994 à Karchi, il fut emmené à Tachkent puis au Kazakhstan (d'abord à Tchimkent et ensuite à Almaty [ex-Alma-Ata], la capitale). Manifestement les agents de police pensaient que le journal était imprimé au Kazakhstan et ils ont demandé à Youssouf Rouzimouratov de leur indiquer précisément le lieu où il était produit. Ce dernier a affirmé que ses ravisseurs avaient à leur disposition des appartements à Tchimkent et à Almaty où il fut maintenu prisonnier pendant trois jours. Le 14 avril 1994, il réussit à leur échapper dans une rue d'Almaty. (L'annexe du présent document contient des informations sur l'arrestation de Sherali Rouzimouratov, le frère de Youssouf Rouzimouratov.)

Otanazar Aripov et Salavat Oumourzakov de nouveau arrêtés et jugés

Otanazar Aripov est professeur de physique et secrétaire du comité central de Erk. Il a été reconnu comme prisonnier d'opinion une première fois par Amnesty International, à la suite de son arrestation en décembre 1992 liée à son adhésion au comité chargé de l'organisation du Milli Mejlis, sorte de forum parlementaire. Il fut mis en liberté provisoire en février 1993. Otanazar Aripov était initialement inculpé, aux termes de l'article 62 du Code pénal, d'« activités au sein d'une organisation dans le but de commettre des crimes particulièrement dangereux contre l'État et collaboration avec une organisation antigouvernementale ». Le chef d'accusation a été modifié au cours du procès des six du Milli Mejlis (qui a eu lieu en juillet et en août 1993), et remplacé par celui de « complot dans le but de s'emparer du pouvoir » aux termes de l'article 54. C'est en vertu de ce dernier article qu'Otanazar Aripov a été condamné à une peine d'emprisonnement de cinq ans assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve de trois ans.

Otanazar Aripov fut de nouveau arrêté au cours de la première semaine de mars 1994, à l'issue d'une perquisition de la police à son domicile. Il fut d'abord inculpé de détention de stupéfiants : une faible quantité aurait été trouvée dans son appartement. Ce chef d'accusation fut ensuite remplacé par une inculpation en vertu de l'article 62 au motif, semble-t-il, qu'en continuant à mener des activités dans l'opposition, Otanazar Aripov ne respectait plus l'engagement qu'il avait signé de cesser ses activités politiques et de quitter Erk. (La validité d'un tel engagement paraît contestable puisqu'il viole le droit constitutionnel à la liberté d'association dont devrait jouir Otanazar Aripov et qu'il aurait été obtenu sous la contrainte.) Les autorités lui reprochaient notamment d'avoir présidé le Quatrième congrès

de Erk qui s'est tenu à la fin du mois de septembre 1993. Des photos prises lors du congrès et des réunions du comité central de Erk ont été retenues à titre de preuve à son encontre. Lors du procès à huis clos qui s'est déroulé à Tachkent début avril 1994 (on ne connaît pas la date précise à laquelle a eu lieu le procès ni la juridiction devant laquelle a comparu Otanazar Aripov), il a été reconnu coupable et condamné à purger les quatre ans et dix mois qui restaient à effectuer de la condamnation antérieure en 1993 (la période de détention provisoire ayant été déduite). [Le Code pénal de l'Ouzbékistan dispose que lorsqu'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement avec sursis commet une nouvelle infraction durant la période de sursis et qu'elle est de nouveau condamnée à une peine d'emprisonnement, la partie non encore effectuée de la première condamnation vient s'ajouter totalement ou partiellement à la nouvelle peine d'emprisonnement. L'article 62 ne prévoit pas de peines spécifiques ; il concerne un autre « crime particulièrement dangereux contre l'État », et les peines prononcées sont celles prévues aux articles 54 à 61. Ceci semble expliquer pourquoi Otanazar Aripov et Salavat Oumourzakov ont été condamnés à purger uniquement la partie non encore effectuée de la peine qui avait été prononcée à leur encontre en 1993, aucune peine supplémentaire ne leur ayant été infligée à l'issue de leurs nouvelles condamnations. Leur précédente condamnation aux termes de l'article 54 a probablement été invoquée.]

Selon des sources non officielles, Otanazar Aripov purgerait sa peine à Zarafshan (en Ouzbékistan central) dans un camp de rééducation par le travail « à régime renforcé ».

On distingue, en Ouzbékistan, quatre régimes de sévérité pour les camps de travail : « ordinaire », « renforcé », « strict » et « spécial ».

Les prisonniers du camp dans lequel se trouverait Otanazar Aripov travaillent, semble-t-il, dans une usine de produits chimiques et Amnesty International est préoccupée par les conséquences néfastes que pourrait avoir une telle activité sur la santé d'Otanazar Aripov qui est asthmatique.

Âgé de trente-huit ans, Salavat Oumourzakov est journaliste et membre à la fois de Erk et du mouvement Birlik. Arrêté en mai 1993 en raison de son appartenance au comité chargé de l'organisation du Milli Mejlis, il fut maintenu en détention jusqu'à la fin du procès au mois d'août 1993. Il avait été inculpé à l'origine en vertu de l'article 62 mais pour lui aussi le chef d'inculpation a été modifié au cours du procès et il a finalement été condamné en vertu de l'article 54 à une peine d'emprisonnement de trois ans, assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve de trois ans.

Salavat Oumourzakov a été de nouveau arrêté le 23 mars 1994, semble-t-il dans les mêmes circonstances qu'Otanazar Aripov. Selon des sources non officielles, les preuves à charge contre lui auraient été forgées de toutes pièces. Il semblerait que lorsque Salavat Oumourzakov fut arrêté à son domicile et emmené par les agents de police, cinq exemplaires du journal Erk se trouvaient déjà sur le siège de la voiture de police alors qu'il a été accusé de les avoir sur lui, dans les poches de sa veste. Il a été jugé le lendemain de son arrestation, selon certaines sources, devant le tribunal populaire du district de Khamza, à Tachkent. Il a été reconnu coupable aux termes de l'article 62 et condamné à purger les deux ans et neuf mois restant de la peine prononcée à son encontre en 1993.

Il semble que Salavat Oumourzakov ait été envoyé dans un camp de travail à « régime ordinaire » pour purger sa peine. Cependant, à la fin du mois de mai, Amnesty International ignore où il se trouve exactement.